

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Rapport Annuel d'activité

Syndicat Mixte du
pays de l'Ardèche
Méridionale

Table des matières

1.	Présentation du SYMPAM et du territoire	2
1.1.	Evolution du SYMPAM	2
1.2.	Le périmètre du SCoT	3
2.	Gouvernance et organisation du Syndicat	3
2.1.	Les élus du Syndicat	3
2.2.	Les instances du SYMPAM	4
3.	Synthèse de l'année 2025 en quelques dates	7
4.	L'avancement de la révision du SCoT	7
5.	La concertation et les partenariats	8
5.1.	Concertation	8
5.2.	Articles de presse	9
5.3.	Réseau des acteurs de l'urbanisme ardéchois	10
5.4.	IntreSCot Ardèche Drôme	11
5.5.	La Fédération des SCoT	11
6.	Les finances 2025	12

1. Présentation du SYMPAM et du territoire



Chiffres clés

8 intercommunalités
2630 km²

106 404 habitants en 2025
+ 5 444 habitants 2016-2025

80 303 logements en 2022
+ 4 487 logements 2016-2021

29% de plus de 60 ans en 2023
2016-2022

+ 29% de personnes seules et
+ 14% de famille monoparentale

35 855 emplois en 2022

1.1. Evolution du SYMPAM

Le Pays est alors porté juridiquement par le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale (SYMPAM) qui est créé officiellement le 2 février 2006. Il associait à sa création 14 communautés de communes ainsi que le Département de l'Ardèche. Le SCoT débute en 2014 sur un périmètre réduit de 8 EPCI.

Fin 2015-début 2016, la disparition des Pays est programmée et se confirme par la fin du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) qui suspend les dispositifs de subventions et les aides logistiques. Le Pays perdure 4 années de plus en transférant progressivement ses compétences, tout en continuant la construction de son SCoT. Le départ des Communautés de communes « Ardèche Rhône Coiron » et « Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche », est également annoncé dès 2018 et acté en 2021. En 2021, le Syndicat évolue en conservant comme seule compétence le SCoT sur le périmètre de ce dernier.

Le SCoT est approuvé le 21 décembre 2022 et modifié le 23 avril 2024 (modification simplifiée n° 1) pour erreurs matérielles. Suite à la promulgation de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, le SCoT engage sa révision le 7 décembre 2023.

Les années 2021 à 2023 auront vu essentiellement la gestion administrative liée au transfert des compétences du Syndicat et des agents ainsi que la mise en œuvre du SCoT opposable. A cette issue, seule la compétence SCoT est conservée au sein du SYMPAM. L'ensemble des délibérations du mandat en cours sont ainsi disponibles sur le site internet pendant la durée du mandat.

1.2. Le périmètre du SCOT

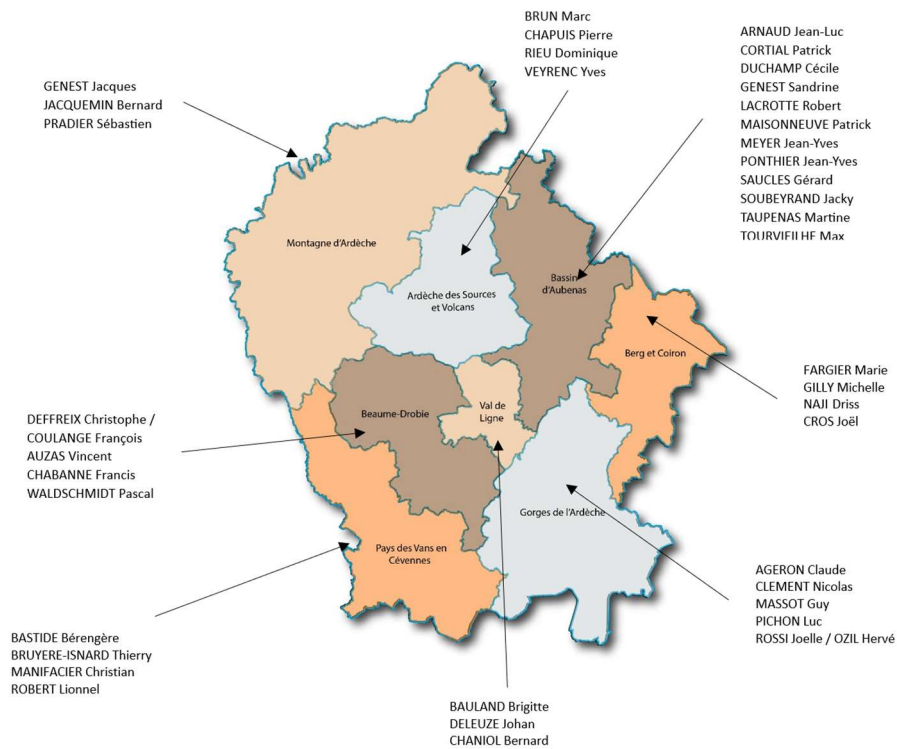
La situation géographique du SCOT se situe dans le sud du département de l'Ardèche – limitrophe des départements du Gard, Lozère et de la Haute Loire. Il est composé de 8 EPCI.



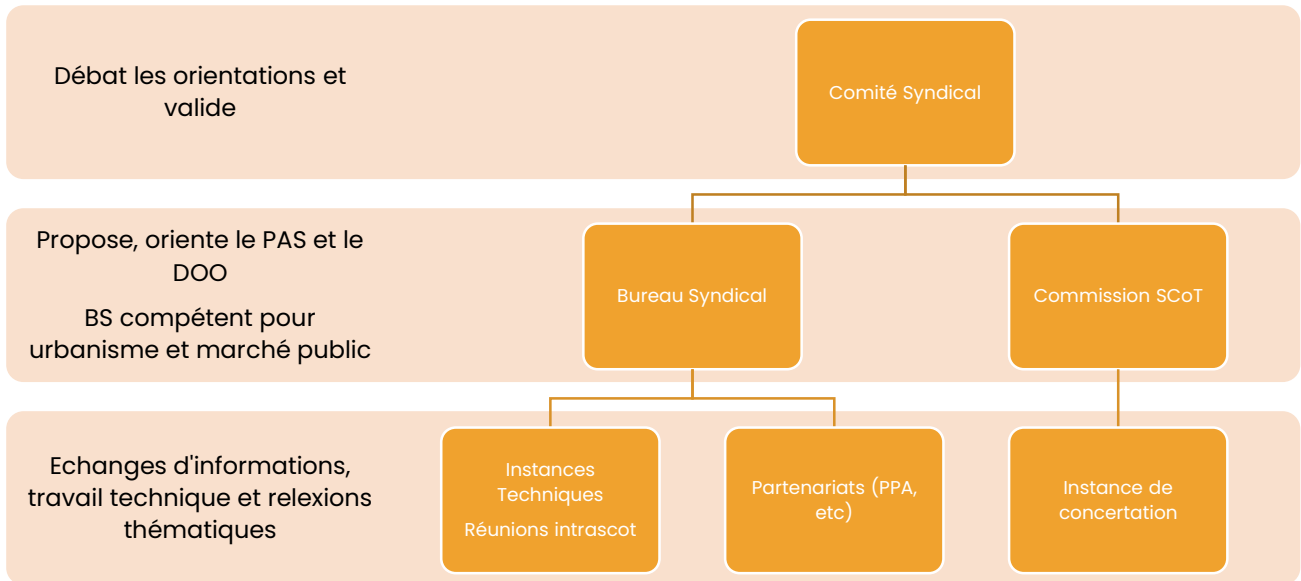
2. Gouvernance et organisation du Syndicat

2.1. Les élus du Syndicat

LES ELUS DU BUREAU ET DU COMITE SYNDICAL (2025)



2.2. Les instances du SYMPAM





























Le Comité Syndical est l'organe délibérant du Syndicat. C'est lui qui débat et vote les décisions du Syndicat.

L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale se réunit au moins une fois par trimestre ou, pour les Syndicats formés en vue d'une seule oeuvre ou d'un seul service d'intérêt intercommunal, **une fois par semestre**. (Article L. 5211-11 du CGCT).

- En 2025 les élus du Comité Syndical se sont réunis 5 fois. (27 février 2025, 25 mars 2025, 8 juillet 2025, 10 et 18 décembre 2025).

Le nombre de Comité Syndical annuel est conforme au Code Général des Collectivités Territoriales.

Les principales délibérations du Comité Syndical en 2025 (26 délibérations)

-  DEL.2025-CS-24 Titres restaurant.pdf
-  DEL.2025-CS-23 Créances irrécouvrables.pdf
-  DEL.2025-CS-22 Taux promotion avanc.grade.pdf
-  DEL.2025-CS-16 Autorisations Spéciales d'Absence.pdf
-  DEL.2025-CS-14 Règlement intérieur.pdf
-  DEL.2025-CS-12 Débat PAS.pdf
-  DEL.2025-CS-13 Délégué supp.CC Baume Drobie.pdf
-  DEL.2025-CS-15 Journée solidarité.pdf
-  DEL.2025-CS-17 Signature contrat Risques statutaires.pdf
-  DEL.2025-CS-18 Contrat groupé risques statutaires.pdf
-  DEL.2025-CS-19 Transmission doc.budg..pdf
-  DEL.2025-CS-20 CS visioconférence.pdf
-  DEL.2025-CS-10 Représentant CLE.pdf
-  DEL.2025-CS-11 Nom.délégué suppléant CDC Montagne.pdf
-  DCS14035-Assimil.démog.40.000 hab.pdf
-  DEL.2025-CS-08 BP 2025.pdf
-  DEL.2025-CS-08 BP 2025 Annexe.pdf
-  DEL.2025-CS-09 Particip.statutaires 2025.pdf
-  DEL.2025-CS-02 CA 2024 Annexe.pdf
-  DEL.2025-CS-06 Nomin.déléguée CC Berg et Coiron.pdf
-  DEL.2025-CS-07 Précisions modalités concertation révision.pdf
-  DEL.2025-CS-05 Délégué CC Gorges de l'Ardèche.pdf
-  DEL.2025-CS-04 Clôture régie.pdf
-  DEL.2025-CS-03 ROB 2025.pdf
-  DEL.2025-CS-02 CA 2024+affect.résultats.pdf
-  DEL.2025-CS-01 Approb.CDG 2024.pdf

Le Bureau Syndical est compétent, par délégation du Comité Syndical, dans le domaine de l'urbanisme et pour la passation des marchés en procédure formalisée. Au titre de l'urbanisme, il donne son avis sur les Documents d'urbanisme locaux, les permis de construire avant passage en CDPENAF et CDAC.

CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers). C'est un des outils de la stratégie de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles. Il émet des avis sur les PC dans ces espaces.

Les CDAC (commission Départementale d'Autorisation Commerciale) sont destinées à examiner pour autorisation certaines implantations, extensions, transferts d'activités existantes et changements de secteur d'activité d'entreprises commerciales et artisanales.

Le Bureau Syndical s'est réuni 4 fois en 2025 (27 février 2025, 24 avril 2025, 22 juillet 2025 et 28 octobre 2025).

Les principales délibérations du Bureau Syndical en 2025 (14 délibérations)

-  DEL.2025-BS-01 Avis PLU Banne.pdf
-  DEL.2025-BS-02 Avis carte comm.ST André de Cruzières.pdf
-  DEL.2025-BS-03 MS PLU Villeneuve de Berg.pdf
-  DEL.2025-BS-04 Choix BE carto SIG.pdf
-  DEL.2025-BS-05 Avis PLUi CC Gorges de l'Ardèche.pdf
-  DEL.2025-BS-06 MS PLU Scautres.pdf
-  DEL.2025-BS-07 Avis PC Lidl Rosières.pdf
-  DEL.2025-BS-08 Saisine CDAC PC Brico Dépôt Aubenas.pdf
-  DEL.2025-BS-09 Avis PC Aubenas.pdf
-  DEL.2025-BS-10 Avis PLU Lussas.pdf
-  DEL.2025-BS-11 Avis PLU St Didier sous Aubenas.pdf
-  DEL.2026-BS-01 Avis PLU Largentière.pdf
-  DEL.2026-BS-02 Avis PLU Chassiers.pdf
-  DEL.2026-BS-03 Avis ZAD Thueyts.pdf

La commission SCoT :

La vocation de cette commission est de mettre en avant les problématiques et les enjeux, de proposer des orientations et de formuler des avis. Elle rend compte au Comité Syndical. Elle se réunit à l'avancement de la révision du SCoT, soit sur un sujet en particulier, elle est destinataire des pré-rendus des phases comme le diagnostic, la préfiguration du cadre du PAS, en amont du CS.

Elle s'est réunie 10 fois en 2025 et notamment :

- 30 janvier 2025 pour la mise en place de la commission et travaille sur la communication et la concertation de la révision du SCoT ;
- 17 février 2025 pour la présentation préalable du diagnostic ;
- Du 24 mars au 15 mai 2025 : 4 ateliers sur la préparation du PAS dont 3 ouverts aux autres Personnes Publiques Associées ;
- 4 juin 2025 : présentation de la synthèse des ateliers ;
- Du 25 septembre au 9 octobre 2025 : corrections et amendement de la 1^{ère} version du PAS envoyée début septembre aux EPCI (élus et techniciens).

3. Synthèse de l'année 2025 en quelques dates



4. L'avancement de la révision du SCoT

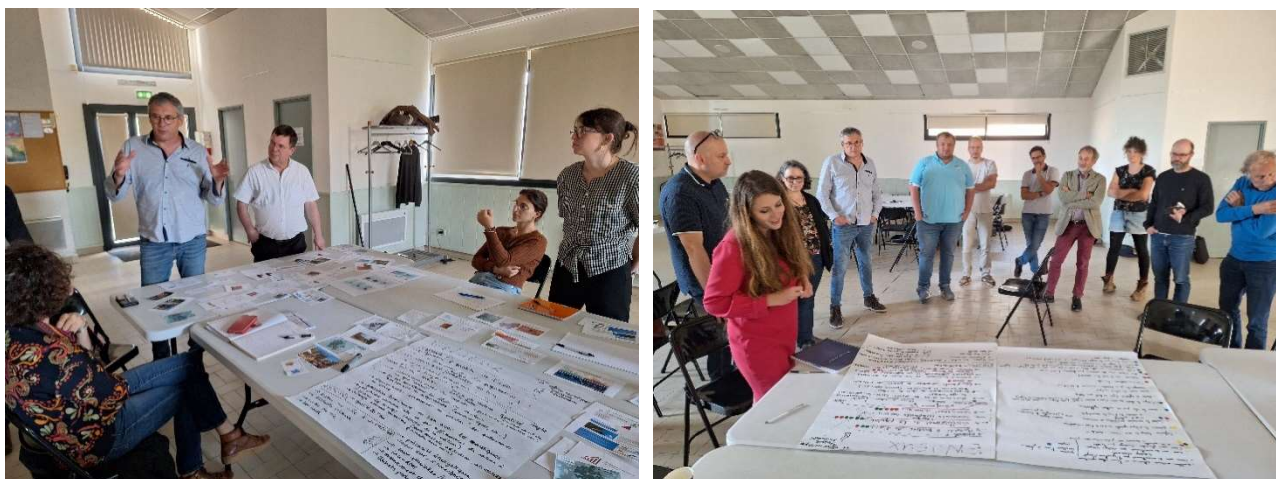
L'année 2025 aura été une année consacrée aux premiers rendus de la mise à jour du diagnostic et de la rédaction du PAS. Ainsi, la commission SCoT s'est réunie 10 fois, auquel est venu se rajouter des entretiens complémentaires et des réunions de travail thématiques.

Le Bureau d'Etudes EAU a présenté les premiers éléments de l'Etat Initial de l'Environnement au printemps et à animer un des ateliers PAS sur ce sujet. Le Bureau d'Etudes Lestoux et Associés a également animé un atelier sur le volet commercial ainsi qu'une réunion publique sur ce sujet.

La mise à jour des autres thématiques a été réalisée en régie par l'équipe technique du Syndicat, notamment à travers des entretiens ciblés et l'utilisation d'un observatoire de données (Observeau) mis à disposition par le Bureau d'Etudes E.A.U. en plus des données INSEE habituelles.

Le porté à connaissance de l'Etat a été reçu en avril 2025 et intégré au diagnostic.

Une mission sous forme de marché à bon de commande est passée en MAPA avec une cartographe - géomaticienne pour accompagner le volet ZAN.



Atelier PAS : « Préserver les ressources naturelles et rendre le territoire résilient au changement climatique » du 15 05 2025 à Vogüé

5. La concertation et les partenariats

5.1. Concertation

Le SYMPAM a continué les réunions avec les 8 intercommunalités du territoire « réunions intra Scot » sur la base d'une par quadrimestre permettant de suivre l'avancement de la révision du SCoT, de suivre les DUL ou de travailler un sujet spécifique.

Le travail technique de mise à jour du diagnostic a été complété, dans le même temps, par des entretiens ciblés de certains acteurs du territoire (Chambre d'Agriculture, CCI, PNR, Unicem, Codev, communes forestières, etc.) sur 2025.

Les documents du diagnostic sont mis à disposition du public au fur et à mesure de l'avancement au sein du nouveau siège du SYMPAM ainsi que sur le site internet.

Réunions publiques : 3 réunions publiques ont eu lieu pour présenter la démarche.

5 réunions publiques ont été organisées :

- Phase 1 - 3 réunions sur la présentation de la démarche (Berrias et Castlejau le 20/05/2025, St Sernin le 27/05/2025 et Coucouron le 3/06/2025),
- Phase 2 (PAS) - 2 réunions le 3/12/2025 à Lavilledieu et une réunion économique sur le pôle central le 28/10/2025 à Lavilledieu.

Une 1^{ère} lettre info a été éditée et mis en ligne en mai 2025 – des exemplaires papier ont été fournis aux 8 EPCI.



5.2. Articles et articles de presse



ACTUALITÉ

04 juin 2025

[Découvrir toute l'actualité](#)

Réunion publique autour du SCOT à Coucouron

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de l'Ardèche Méridionale était à l'honneur ce mardi à Coucouron. Monsieur Gérard SAUCLES, président du syndicat mixte du SCOT, accompagné de la directrice et du chargé de mission urbanisme, a été accueilli par le président de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche, Jacques GENEST à l'occasion d'une réunion publique.

Cette rencontre avait pour objectif de présenter le SCOT, ainsi que le diagnostic territorial et la méthodologie retenue pour l'élaboration du Projet d'Aménagement

Lavilledieu

La parole donnée aux Ardéchois sur l'économie, la mobilité et les grands sujets des 20 prochaines années

Depuis le printemps dernier et dans le cadre de la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot), le Syndicat mixte du pays de l'Ardèche méridionale (Sympam) organise plusieurs concertations avec le public. Les habitants sont donc invités à discuter de l'aménagement du territoire, mercredi 3 décembre, à la salle des associations de Lavilledieu.

Amandine Dargentton – 28 nov. 2025 à 20:28 – Temps de lecture : 2 min



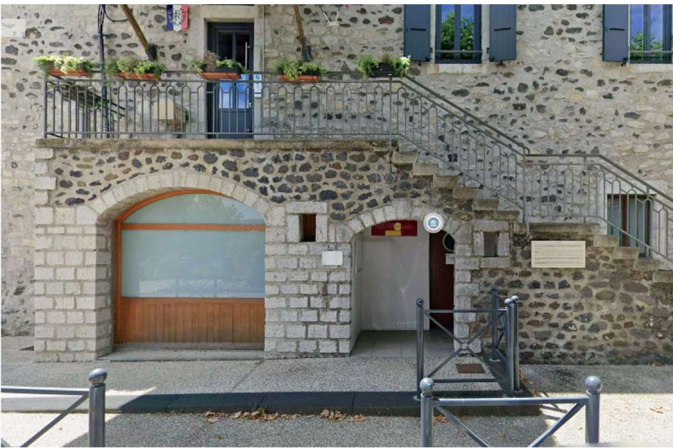
Plusieurs réunions en lien avec le Scot ont été organisées tout au long de l'année dans le sud-Ardèche. Photo fournie par le Sympam

Saint-Sernin

Une réunion publique pour penser le territoire en 2050

Le Dauphiné Libéré – 07 mai 2025 à 18:59 – Temps de lecture : 1 min

Le syndicat mixte du pays de l'Ardèche méridionale (Sympam) invite les habitants et acteurs du territoire à s'exprimer sur la révision du Schéma de cohérence du territoire (Scot) lors d'une réunion publique le 27 mai à 18 heures au pôle d'aménagement et développement à Saint-Sernin. Le SCoT est un outil prévisionnel permettant aux élus de définir les directions et les conditions d'aménagement du territoire et du développement durable jusqu'à l'horizon 2050. En plus des réunions publiques, les habitants peuvent s'informer et s'exprimer sur le site internet : www.scot-ardechemeridionale.fr



SYMPAM – Siège SYMPAM – Point accueil – 70 le Barry à Lavilledieu

5.3. Réseau des acteurs de l'urbanisme ardéchois

Initié en 2015, le réseau des acteurs de l'urbanisme réunit les techniciens en charge de l'urbanisme et de l'aménagement (habitat, mobilités, patrimoine, architecture, etc.) des collectivités ou institutions d'Ardèche volontaire : communautés d'agglomération et communautés de communes, PNR, CAUE, DDT, Structures porteuses de SCoT, Département, ALEC, AMF, Chambres consulaires, ARS...

Il est animé par le PNR et le CAUE avec financement de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du programme européen LEADER Ardèche 3.

Ce réseau poursuit plusieurs objectifs :

Favoriser une évolution des pratiques en matière de gestion de l'espace, d'urbanisme, d'architecture et d'habitat pour mettre en œuvre les transitions écologiques, économiques et sociales en s'engageant vers plus d'innovation et d'expérimentation ;

Échanger sur les façons de faire, les méthodes employées, les outils communs à développer, les savoir-faire à mieux partager... sur des sujets précis : PLUi, articulation entre urbanisme de planification et droit du sol, ZAN, habitat léger, etc. ;

Partager la connaissance d'actions réalisées ou à réaliser sur le territoire ;

Faire des passerelles entre les techniciens et l'ensemble des partenaires de l'urbanisme sur des sujets plus transversaux ;

5.4. InterSCot Ardèche Drôme



L'InterSCoT a été créé par délibération le 29/04/2022 afin de mettre en place un espace informel d'échange et de dialogue sur les SCoT à l'échelle des deux départements, et notamment dans le cadre de la Loi Climat et Résilience.

Les techniciens et élus se réunissent régulièrement dans l'année.

Par ailleurs, les SCoT ont désigné pour le département de l'Ardèche un référent qui siège en CDPENAF et CDAC. **François VEYREINC**, Maire de Lyas et Président du SCoT Centre Ardèche représente ainsi le SYMPAM dans ces instances sur ce mandat.

5.5. La Fédération des SCoT

Le Syndicat est adhérent de la Fédération des SCoT.

La Fédération Nationale des SCoT, créée en juin 2010, a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT avec un objectif double, dans le prolongement de ce que le Club des SCoT avait initié : mettre en réseau, capitaliser les expériences de chacun et participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire.

Les instances de la Fédération reproduisent le binôme «élus/techniciens» qui existe dans les établissements publics en charge des SCoT.

La Fédération organise régulièrement des rencontres nationales et régionales ainsi que des webinaires sur l'actualité du moment. Elle coproduit des documents sur les sujets d'urbanisme notamment avec le Cerema et l'Etat. Elle participe et représente ses adhérents aux instances gouvernementales dans le domaine de l'urbanisme. Elle met à disposition des études et supports de communication (vidéo) à destination de ses adhérents.

Pour 2025, l'actualité a tourné le volet renaturation de la Loi Climat et Résilience, la Loi Tracée, la Loi de simplification de l'urbanisme et de l'habitat de novembre 2025.

6. Les finances 2025

Les résultats du budget 2025 s'établissent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Résultat global
Dépenses	358 406,44	67 201,78	425 608,22
Recettes	394 836,88	34 930,76	429 767,64
Résultat de l'exercice	36 430,44	- 32 271,02	4 159,42
Résultat antérieur reporté	106 505,45	73 474,43	179 979,88
Résultat de clôture	142 935,89	41 203,41	184 139,30

Les recettes du Syndicat :

L'unique recette du Syndicat est constituée des cotisations des 8 EPCI membres. En 2025, elle est de 360 000 €, soit environ 3,38 €/habitant.